

*Séance du 11 juillet 2019*  
*Délibération n° 2019-68*

L'an deux mil dix-neuf, le 11 du mois de juillet à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 2 juillet 2019

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Denis CLERGET, Madame Josette BEAUBIER à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Pierre-Marie DELANOY à Monsieur Jacques BARDIOT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur David LOUBRY

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Loïc DUFOURNEAU (stagiaire), Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	20
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 5-7

Thème : Intercommunalité

**Objet : Modification du nom du circuit de randonnée de Châteloy aux Crêtes à Hérisson rebaptisé le circuit de l'Aumance**

Le conseil communautaire

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU la délibération n°2018-88 du 17 octobre 2018 du conseil communautaire relative à la demande d'inscription des circuits de randonnée au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires ;

VU la délibération n°2018-106 du 5 décembre 2018 du conseil communautaire complétant la précédente ;

CONSIDERANT qu'à la demande de la municipalité de Hérisson, il conviendrait de modifier le nom du circuit de randonnée de Châteloy aux Crêtes à Hérisson en le dénommant circuit de l'Aumance ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :** de modifier le nom du circuit de randonnée de Châteloy aux Crêtes à Hérisson en le dénommant circuit de l'Aumance conformément au tableau ci-annexé.

Fait et délibéré le 11 juillet 2019.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente

Corinne COUPAS

A circular stamp of the Communauté de Communes de l'Aumance is visible behind the signature. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AUMANCE' and 'CLERMONT-FERRAND'. A handwritten signature, 'Coupas', is written over the stamp.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.